

11. 12/7/1884

Mbalot, Hector Henry
Ordinot de la Faverie
- Marie Angèle -

un mil huit cent quatre vingt un le mardi
 douze juillet à onze heures et demie, un matin, par devant
 nous ~~Maire~~ Maire de la commune de Fontenay sous
 bois Cantons de Vincennes arrondissement de Seine, département
 de la Seine, officier de l'état civil, ont comparu à la mairie:
 Hector Henri Mbalot âgé de cinquante un ans homme
 de lettres, demeurant à Fontenay sous bois Avenue de la Dame
 blanche numéro un, ni à la Bouille Cantons de Grand Couronne
 département de la Seine inférieure le vingt un mil huit cent
 quatre vingt un de Jean Baptiste Patrice Mbalot décédé à
 Fontenay sous bois le premier décembre mil huit cent
 soixante dix et de Marie Anne Victoire Lebourgeois, son épouse
 décédée à Noiselles Cantons d'Ecoules arrondissement de
 Fontenay département de Seine et Oise le trois octobre mil
 huit cent soixante deux, petit fils dans la ligne paternelle de
 Thomas Mbalot et de Marie Jeanne Barette son épouse et dans
 la ligne maternelle de Nicolas Lebourgeois et de Marie Anne
 Caron son épouse tous deux décédés ainsi qu'il est dit dans les actes de
 décès de ses père et mère. Le futur, veuf de Anna Marie décédée
 à Fontenay sous bois le vingt un avril mil huit cent quatre vingt
 et Marie Angèle - **Ordinot de la Faverie** âgé
 de trente un ans, sans profession, demeurant avec sa mère à
Fontenoy (Seine et Oise) née à Borsy le Grand Cantons de
 Bonnes (Seine et Oise) le onze mai mil huit cent cinquante
 fille majeure de Achille François Ordinot de la Faverie, âgé de
 soixante un ans, ancien peintre, demeurant à Fontenoy -
 (Seine et Oise) et résidant présentement à Boston (Massachusetts)
 Etats unis d'Amérique consentant au présent mariage suivant
 acte reçu par le Vice Consul de France à Boston (Massachusetts)
 Etats unis d'Amérique le six avril mil huit cent quatre vingt
 un et de Marie Thérèse Antoinette Appréderis, son épouse
 âgée de cinquante quatre ans sans profession ici présente et
 consentante au présent mariage. Lesquels nous ont requis
 de procéder à la célébration de leur mariage: faisant droit à
 cette réquisition nous avons vu les certificats de publications
 faites sans opposition à la mairie de cette commune et à celle de
 Fontenoy (Seine et Oise) les dimanches vingt dix huit et
 vingt neuf juillet mil huit cent quatre vingt un. Vu les actes de
 naissance des futurs époux les actes de décès de père et mère
 du futur et celui de sa première épouse ainsi que le consentement
 du père de la future au présent mariage, de toutes lesquelles
 pièces signées et paraphées par nous Maire et les parties
 produisant, j'inscris au présent acte il a été par nous
 bonne lecture ainsi que du Chapitre six du titre du mariage
 au Code civil. Après avoir reçu des futurs époux et de la
 mère de la future, la présente pour autoriser le mariage
 la défunt qu'il avait été fait un contrat de mariage
 devant acte reçu par M^e Bastiez notaire à Paris le six

Ordinot de la Saverie
H. My...
M. D...
A. P...
M. U...
A. P...
M. U...

ancien notaire
H. My...

M. D...
A. P...
M. U...
A. P...
M. U...

quitter present moi ainsi qu'il résulte du certificat Neuf déjà
pat notaire et a nous présentement semis lequel D. D.
demonstra in unum après avoir de signe pat nous et les parties
produisant les usages demandés auxdits futurs époux s'ils veulent se
prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu
séparément et affirmativement, déclarons publiquement au nom
de la loi que: Hector Henry Malot et Marie Angèle Marthe
sont unis par le mariage. Et tout ceci avons dressé acte en
présence, savoir: Du côté de l'époux: Géon Perire Innocent âgé de
soixante dix ans, demeurant à Paris rue des Ecoles numero quarante
et Philippe Auguste Jourd âgé de soixante trois ans, Directeur du
général de diocèse, demeurant aussi à Paris rue de Condé numero
vingt cinq, et du côté de l'épouse: Eugene Stanislas Ordinat
de la Saverie âgé de cinquante quatre ans, chef de la légion
d'honneur, peintre, demeurant à Paris rue de la Grande
Chaussée numero six et François Frédéric Antoine Durian
âgé de cinquante un ans, Docteur en médecine demeurant
à Dunkerque (Nord) rue Soubise numero trente
sept, tous quatre témoins lesquels ont ainsi que les parties,
contraintes et la mère de l'épouse signé avec nous après
lecture faite.

peiten Malot

Marthe Ordinat de la Saverie

A. P...
M. U...
A. P...
M. U...

Maire de FONTENAY-sous-BOIS (Val-de-Marne)
POUR PHOTOCOPIE CONFORME
FONTENAY-SOUS-BOIS, le 11.FEV.1991.....



Le Maire,
[Signature]
Pour le Maire
L'Adjoint, D. A. G.